

Conseil communal du 20 février 2020

Question orale de Mme Samira Benallal, conseillère communale, concernant « l’engagement des jeunes Saint-Gillois en “Job étudiant” à l’administration communale de Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van Mevrouw Samira Benallal, gemeenteraadslid, betreffende “de aanwerving van jonge Sint-Gillenaars in een ‘studentenjob’ aan de gemeentebestuur van Sint-Gillis”

Mme Samira Benallal, conseillère communale – Groupe LB : J’aurais voulu savoir ce qu’il en est de l’engagement des jeunes Saint-Gillois en « Job étudiant » à l’administration communale de Saint-Gilles ? Quel est le pourcentage d’étudiants engagés ?

La loi permet aux jeunes de travailler à partir de 15 ans. Qu’en est-il à la commune ? Y a-t-il un âge minimum ? Si oui, pourquoi ?

Pour les stages, la commune privilégie-t-elle les jeunes Saint-Gillois ?

Quelle est la procédure pour effectuer un stage à l’administration communale ? Est-elle mentionnée clairement sur le site internet de la commune ?

Mme Cathy Marcus, échevine du Personnel – LB : Lorsque j’ai assumé les fonctions d’échevine, la commune n’avait pas pour habitude d’engager des étudiants. Nous avons commencé à embaucher des étudiants à partir de 2006. En raison de notre budget limité, nous avons commencé timidement en engageant seulement six étudiants durant les congés scolaires. Entre 2007 et 2012, nous avons engagé 20 à 25 étudiants en moyenne par an.

En 2012, avec M. Van Campenhout, échevin de l’Emploi, nous avons décidé d’augmenter ce chiffre, de professionnaliser la procédure et de confier partiellement la tâche au service « Jeep » [Jeunes, École, Emploi] de la Mission locale de l’époque. Ce service réceptionne les CV des jeunes, les aide à trouver de l’emploi et accompagne aussi les étudiants. Auparavant située à Saint-Gilles, la Mission locale est basée aujourd’hui à Forest.

Même si ce dispositif est devenu régional, nous avons souhaité continuer à travailler avec lui pour sélectionner les jeunes, en marquant notre préférence pour des étudiants saint-gillois mais ce n’est pas une condition *sine qua non*. Pour ma part, j’ai également insisté pour que, sur les 40 étudiants qui travaillent aujourd’hui pour la commune, dix d’entre eux soient des enfants de membres du personnel.

Notre démarche a évolué et nous avons maintenant, en plus des jobs étudiants, 14 contrats d’insertion dans le cadre de la « garantie jeunes ». Nous n’offrons plus simplement des jobs étudiants ou des stages mais nous proposons aussi des contrats pour toute l’année

dans la mesure où certains services ont besoin de travailleurs plus réguliers – par exemple, pour tenir la caisse de la piscine le dimanche matin, pour assurer une présence sur les infrastructures sportives, pour participer au programme « Splash » durant l'été, pour travailler à la bibliothèque, etc. Ce sont des emplois intéressants pour un jeune qui bénéficie d'un contrat fixe et défini, et lui permet, le cas échéant, de poursuivre ses études.

Nous diffusons l'information sur l'intranet pour les enfants du personnel et, comme je l'ai dit, nous passons par le service « Jeep » de la Mission locale, qui a ses propres réseaux de communication et de collaboration. Il réceptionne tous les CV, les examine en fonction de nos demandes et besoins et nous envoie des candidat(e)s. Ensuite les jeunes ont un entretien avec les chefs de service qui souhaitent faire appel à eux. C'est à l'issue de ces entretiens, que les engagements sont décidés. Enfin, les informations sont également postées sur le site communal.

Le plan « garantie jeunes », étant financé par le Fonds social européen, ces engagements ne nous coûtent pas trop cher et nous envisageons même de les augmenter.

Par ailleurs, beaucoup de services emploient des stagiaires, notamment des étudiants en psychologie pour la médiation scolaire. Aux Affaires sociales, nous avons pas mal de futurs assistants sociaux comme stagiaires. Nous essayons toujours de valoriser les stages même si certains chefs de service trouvent que s'occuper de stagiaires représente beaucoup de travail. Nous tenons à permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle.

Nous n'engageons pas de jeunes de moins de 18 ans pour deux raisons. D'abord, parce que selon la loi, les jeunes sont dans des cumuls de responsabilités. Les parents ne sont pas toujours les seuls responsables de leurs enfants et, pour un employeur, les choses peuvent être assez compliquées.

Ensuite, les jeunes que nous engageons occupent souvent des postes où ils incarnent l'autorité publique pour les citoyens. Ils doivent parfois prendre des décisions. Les analyses juridiques ont montré qu'avec le cumul des responsabilités juridiques, les jeunes de moins de 18 ans doivent être plus encadrés que leurs aînés, ce qui limiterait les choix des missions susceptibles de leur être confiées. Nous préférons donc pour l'instant nous en tenir à l'engagement de jeunes de 18 ans au moins.

M. Willem Stevens, échevin de la Jeunesse – LB : Je voulais ajouter que le service de la Jeunesse de la commune organise la semaine prochaine une journée de « Coaching job étudiant », en collaboration avec Infor-Jeunes, le service Jeep et la cellule scolaire. L'idée est d'accompagner 25 jeunes dans leur recherche d'un « job étudiant ».

Mme Samira Benallal, conseillère communal – LB : Les incitants à l'embauche s'adressent-ils uniquement aux étudiants ou aux jeunes en général ?

Mme Cathy Marcus, échevine du Personnel – LB : La « garantie jeunes » permet d'offrir aux jeunes des contrats d'emploi fixes.

*

**

Question orale de M. Khalid Talbi, conseiller communal, concernant « les subventions à la commune de la Fédération Wallonie Bruxelles pour améliorer la pratique sportive pour tous »

« Mondelinge vraag van de Heer Khalid Talbi, gemeendradslid, betreffende de subsidies aan de gemeente van de Federatie Wallonië Brussel om de sport voor iedereen te verbeteren »

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : Depuis maintenant de nombreuses années, la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) subventionne les communes via l'agrément « Centre sportif local » (CSL) visant à améliorer la pratique sportive pour tous et, donc aussi, la santé des citoyens et le vivre ensemble. Plusieurs communes francophones ont déjà obtenu cet agrément.

Pour Saint-Gilles Sport, cet agrément permettrait à la commune d'obtenir le remboursement de 90% du salaire du gestionnaire ainsi qu'une subvention à hauteur de 75% du salaire d'1/2 ETP pour la piscine et d'1 ETP pour la gestion des infrastructures sportives scolaires. Outre ces moyens financiers, Saint-Gilles Sport pourrait participer activement aux différentes politiques sportives publiques initiées par la FWB.

Le 14 juin 2018, le Collège communal a désigné l'asbl Saint-Gilles Sport pour introduire, au nom de la commune, cette demande d'agrément – ce que l'association a fait. La FWB a émis quelques remarques sur la conformité du dossier déposé. En effet, plusieurs documents et attestations manquaient, dont la délibération du conseil communal autorisant formellement l'association à jouir des infrastructures sportives communales. À ce jour, le conseil communal n'a pas été sollicité pour délibérer sur cette autorisation.

Un responsable régional, chargé de l'examen de ce dossier, nous a confirmé que, sans ces pièces manquantes, l'agrément CSL de Saint-Gilles Sport restera bloqué.

Je suis déjà intervenu à de nombreuses reprises au conseil d'administration de Saint-Gilles Sport pour faire avancer ce dossier. Il en va de l'intérêt de tous. Vu les difficultés budgétaires, ces subventions pourraient contribuer à soutenir efficacement les actions communales et la qualité des services offerts à la population. Jusqu'à présent, les réponses de Mme Marcus ont toujours été très évasives...

Madame Marcus, pourriez-vous nous expliquer la raison pour laquelle ce document n'a pas encore été produit, privant ainsi la population saint-gilloise d'une aide significative – plus de 100.000 euros par an – pour avoir accès à une pratique sportive publique de qualité ?

Mme Cathy Marcus, échevine des Sports, – LB : Étant à la fois échevine des Sports et présidente de Saint-Gilles Sport, j'ai une bonne connaissance du dossier. D'ailleurs, vous-mêmes et d'autres conseillers communaux siégez au CA de Saint-Gilles Sport. Ce dossier ne nous est donc pas inconnu.

L'agrément de Centre sportif local intégré (CSLI) est une piste intéressante. Le Collège a marqué son accord de principe pour le dépôt d'un dossier à la FWB afin que Saint-Gilles Sport soit reconnu comme CSLI. Cela signifie que l'asbl deviendrait le véritable bras opérationnel de toute la politique sportive communale. Une telle décision nécessite de bien définir le périmètre, c'est-à-dire, notamment, de déterminer les infrastructures qui appartiennent à la commune et sont gérées par le service des Sports. Il faut savoir que, pour l'instant, l'activité sportive est à la fois gérée par le service des Sports et par l'asbl. Nous avons déjà avancé sur ce point pour une partie du dossier. Les pièces manquantes regardent, entre autres, les modifications de statuts. Pour devenir un CSLI, les statuts de l'association doivent être modifiés.

Plusieurs raisons expliquent le retard du dossier depuis 2018. D'abord, lorsque la question de la modification des statuts a été abordée, le Collège s'est interrogé sur l'opportunité éventuelle de créer une Régie communale autonome. Peut-être cet élément ne vous semble pas lié à Saint-Gilles Sport, mais il l'est. Il va de soi que si nous ne travaillons plus avec une asbl – comme nous l'avons renseigné dans le dossier introduit à la FWB – mais avec une Régie, cela aura un impact direct sur l'agrément. Nous recevrons d'ailleurs le 3 mars, lors de la réunion du CA de Saint-Gilles Sport, un avocat qui viendra nous expliquer les avantages et désavantages d'une Régie communale autonome.

Ensuite, vous le savez, nous avons changé d'administrateur-délégué. Et le dossier qu'il avait préparé n'a pas tenu compte des modifications que je lui avais demandé d'apporter.

Enfin, il y a eu les élections qui ont fait monter au CA de nouveaux conseillers. On a donc décidé de ne pas se pencher sur ce dossier un mois avant l'arrivée de nouveaux conseillers.

Aujourd'hui, nous allons pouvoir installer la nouvelle structure de Saint-Gilles Sport. Il y a à l'ordre du jour du prochain CA : la mise à jour de nos publications pour les nouveaux conseillers, un appel à candidatures pour les postes de vice-président(e), de trésorier/ère et de secrétaire, la présentation des deux observateurs communaux ajoutés dans les statuts, la présentation par l'avocat du dossier de la Régie communale autonome, la présentation des missions communales d'audit et de révision des statuts de la cellule « contrôle des asbl », la présentation du nouveau directeur, son organigramme, et le passage de la convention communale Saint-Gilles Sport-commune. En outre, nous envisageons de déménager le siège social de Saint-Gilles Sport.

Voilà où nous en sommes dans la restructuration de l'asbl. Et je m'engage à ce qu'au cours de la réunion du conseil d'administration qui suivra, nous réfléchissions à ce que nous devons faire de cette nouvelle structure en partenariat avec la commune.

Certes, cet agrément est une perspective intéressante car cela va nous donner des moyens supplémentaires ou, du moins, à Saint-Gilles Sport.

Par ailleurs, vous devez savoir que le salaire du gestionnaire n'est subventionné à 90% qu'à la condition qu'il possède un diplôme spécifique de gestion des infrastructures. Nous n'en avons pas pour l'instant puisque l'ancien administrateur qui le détenait n'est plus là. Et je n'allais pas le garder pour cette unique raison. Nous avons eu assez de problèmes avec lui !

Deux personnes sont inscrites à cette formation : le directeur de Saint-Gilles Sport et le directeur du service des Sports. Elle se déroule tous les vendredis et s'étend sur un an et demi. Donc, avant un an et demi, Saint-Gilles Sport ne pourrait pas être reconnu comme CSLI.

J'ai rencontré la FWB et ai expliqué tout cela. Mais ce n'est pas tout d'avoir le dossier d'agrément encore faut-il que l'agrément lui-même soit accepté. Ensuite, il faut que le périmètre soit validé. Enfin, il faut attendre que le ministre dispose du budget et décide de l'année où l'on nous le donnera. D'ici là, il y aura quelqu'un qui aura le diplôme requis et nous pourrons réintroduire le dossier immédiatement.

Une fois que la structure sera clarifiée, je suis d'accord pour que le CA accepte que Saint-Gilles Sport devienne un CSLI. Car la décision de la commune ne suffit pas, il faut que l'asbl le décide aussi.

Je pense qu'avec toutes ces explications on y voit plus clair. On s'est beaucoup chamaillé au CA parce que je sais que vous tenez à cet agrément. Je comprends votre point de vue. Il y a des subventions à la clé et vous ne comprenez pas pourquoi on ne prend pas cet argent.

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : C'est vrai que nous n'avons aucune assurance d'obtenir cet agrément mais, pour le savoir, il faut rentrer les documents. Nous en avons discuté maintes et maintes fois. Comme l'a dit Mme Amrani tout à l'heure, si les administrateurs d'une asbl ne reçoivent pas de réponses à leurs questions, ils sont obligés de les poser en conseil communal, d'autant que vous ne répondez jamais aux courriels qui vous sont adressés par rapport à cet agrément ou à l'avis juridique, que j'attends depuis le mois de juin... Vous m'avez dit que le Collège refusait de transmettre l'avis juridique sur la Régie autonome.

La demande du Collège date de 2018 et nous sommes en 2020. Je n'ai pas l'impression qu'on avance. Le point n'est même pas au CA. Peut-être, convoquez-vous des CA où je ne suis pas invité... Je le sais. Vous y présentez le nouveau directeur et, ensuite, vous me demandez de venir vous voir pour vous expliquer ! Non. Soit, vous convoquez des CA et invitez tout le monde, soit, vous tenez des réunions à plusieurs mais dites le moi. Vous

avez fait une réunion à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février avec le directeur...

(Remarque de Mme Marcus)

Je n'ai pas fini.

Nous remplissons la plupart des conditions pour obtenir cet agrément, mais on ne le demande pas. On n'avance pas dans l'asbl. Vous la gérez d'une manière très spéciale. Vous parlez de l'administrateur-délégué... On a mis fin à son contrat rémunéré et les administrateurs l'ont révoqué. Quand je vous ai demandé les raisons, vous n'avez pas répondu. Vous ne répondez jamais. Je suis donc obligé de venir poser les questions ici, officiellement.

(Remarque de Mme Marcus)

Je vous l'avais dit et je le ferai chaque fois que vous ne répondrez pas à mes questions en conseil d'administration ou que vous faites des promesses en l'air. Vous aviez promis de me transmettre l'avis juridique à la mi-juillet au plus tard, puis, en septembre, puis vous m'avez dit que le Collège ne voulait pas parce qu'un administrateur-délégué ne correspond pas... Vous m'avez même expliqué que les 2 administrateurs bénévoles avaient été révoqués, entre autres, parce que vous souhaitiez faire entrer des administrateurs de l'Union Saint-Gilloise qui ne voulaient pas de leur présence ! Quand on voit ce qu'est l'Union Saint-Gilloise, c'est magnifique !

Nous sommes en février. J'espère que vous souhaitez obtenir cet agrément. Pour cela, il suffit de rentrer les documents le plus vite possible et, ensuite, la FWB décidera. Si elle refuse, elle refuse. Mais, rentrons le dossier.

Mme Cathy MARCUS, échevine des Sports, – LB : Je ne vous cache pas que je sais pas quoi répondre à tout ce que vous me dites. S'il faut que l'on passe par ici pour se parler, faisons comme ça.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Madame Marcus, c'est le moment de répondre. On vous accuse de faire des réunions sans inviter certains administrateurs. C'est une accusation grave. Est-ce vrai ?

Mme Cathy Marcus, échevine des Sports, – LB : Effectivement, c'est très grave. Je n'ai jamais tenu de CA sans vous convoquer, monsieur. Jamais ! C'est un malheureux quiproquo qui a fait boule de neige...

J'ai tenu une réunion du groupe socialiste dans mon bureau et, juste avant, le directeur est entré. Comme beaucoup de membres du groupe PS sont aussi membres du CA de Saint-Gilles Sport, j'en ai profité pour le présenter. Il a salué tout le monde et est parti.

M. Khalid Talbi, conseiller communal – Groupe PTB : Un conseiller Ecolo, membre du CA de Saint-Gilles Sport, était présent aussi !

Mme Cathy Marcus, échevine des Sports, – LB : C'était une réunion de la majorité.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : On vous a aussi demandé les raisons de la révocation de deux administrateurs...

Mme Cathy Marcus, échevine des Sports, – LB : Ce sont des questions de personnes...

M. le président : Nous allons en rester là.

Monsieur Talbi, vous aurez l'occasion de poser toutes vos questions lors de la prochaine réunion du CA de Saint-Gilles Sport.

*
**

Question orale de M. Farid Belkhatir, conseiller communal, concernant « le recours aux sociétés de recouvrement et aux huissiers en cas de dette scolaire »

« Mondelinge vraag van de Heer Farid Belkhatir, gemeendraadslid, betreffende “de oproep aan de incassobedrijven en aan de gerechtsdeurwaarders in geval van schoolschuld”

M. Farid Belkhatir, conseiller communal – Groupe PTB : De plus en plus d'écoles et de pouvoirs organisateurs font appel à des sociétés de recouvrement, voire à l'envoi d'huissiers, dans le cadre de dettes scolaires.

À La Louvière, une mère de famille a vu sa facture de frais scolaires passer de 4 à 611 euros avant d'être menacée de l'envoi de huissiers, ce qui est en contradiction avec l'objectif de gratuité de l'enseignement. Les élus des groupes PS et Ecolo, qui sont membres de la majorité, ont même quitté la séance lors de l'interpellation du PTB. Selon la presse, à la suggestion, émise par le PTB, de gérer les problèmes de recouvrement de dettes scolaires avec des assistants sociaux, la cheffe de groupe PS a répondu qu'il n'était « pas possible de donner au CPAS des informations relatives à la situation familiale de chacun » ... La majorité louviéroise PS-Ecolo avance, notamment, comme solutions : une « meilleure communication », un système de carte prépayée et une facturation trimestrielle... Bref, aucun changement structurel.

Nous voudrions en savoir plus sur ce qui existe à Saint-Gilles pour le recouvrement des frais scolaires. Nous défendons la gratuité de l'enseignement, garantie par la Constitution. Malheureusement, elle n'est pas appliquée dans les faits – ni à Saint-Gilles ni ailleurs –, même

si la mutualisation et la gratuité du matériel scolaire ont constitué un pas important que nous saluons.

Quelles sont les pratiques que les écoles de notre pouvoir organisateur suivent en cas de dettes scolaires ?

Le pouvoir organisateur impose-t-il ou suggère-t-il une procédure aux établissements : lettres de rappel, assistants sociaux, etc. ?

Les dettes sont-elles gérées au niveau communal ou par établissement ?

Quel est le nombre de dossiers pour lesquels il a été fait appel à des sociétés de recouvrement et/ou de huissiers de justice l'année dernière ?

M. Jean Spinette, échevin de l'Enseignement – LB : Cette question m'intéresse à double titre, en tant qu'échevin des Finances et en tant qu'échevin de l'Enseignement.

La bonne nouvelle, monsieur Belkhatir, est que nous ne sommes ni à La Louvière ni à Verviers, et nous n'avons jamais procédé au moindre recouvrement par voie de huissiers pour des dettes scolaires. J'ai vérifié trois fois en interrogeant trois personnes différentes.

En cas de dettes scolaires, nos établissements analysent la situation des parents et leur proposent de s'adresser au service « Jeunesse » du CPAS, adossé au CEMO, où ils peuvent introduire un dossier pour un financement, selon le critère 80/20, appliqué au sein du CPAS. Ils peuvent aussi se faire accompagner par les services de médiation de dettes, dont le CAFA ou d'autres dispositifs comme le service juridique de première ligne de la prévention.

Cela signifie qu'en cas de retard de paiement, la commune demande à la personne d'établir un plan d'apurement et l'oriente vers le CPAS qui finance 80% de la dette, les 20 derniers % étant à charge du débiteur. La logique est de tenir compte de la situation socio-économique et de la moyenne des revenus par rapport au revenu d'intégration. Dans le cas de familles monoparentales, nous intervenons assez fréquemment sur demande.

Nous avons effectué tout un travail dans le cadre du GAPI pour nous assurer que cette information soit connue des services. Des formations ont été dispensées dans les écoles pour bien réexpliquer la procédure mise en place par le service « Jeunesse » du CPAS dans les années 1980. Ces familles ne franchissent pas la porte du CPAS mais passent par des associations où leur situation est analysée via des enquêtes sociales.

Vous devez savoir que le taux de remboursement est de 94%. Seules 6% des familles sont confrontées à des problèmes de paiement. Mais aucune procédure n'a jamais été entamée chez les huissiers. En revanche, des plans de paiement ont été proposés et des lettres de rappel envoyées. Ce n'est pas moi qui les signe. Je suppose donc que ce sont les établissements qui les envoient.

Enfin, pas plus mes prédécesseurs que moi-même, n'avons été particulièrement diligents en cette matière car, comme vous l'avez souligné, il s'agit d'un droit fondamental. Les parents sont mis à contribution pour un certain nombre de dépenses même si nous cherchons

le plus possible à limiter leur quote-part. Nous faisons une offre sociale importante et nous orientons. Telle est la pratique actuelle et je ne compte pas la changer.

Certains parents aimeraient pouvoir payer par ordre permanent ou des formules similaires mais, moi, j'aimerais surtout qu'on puisse continuer à proposer aux enfants des activités ludiques intéressantes durant le temps parascolaire. A cette fin, nous avons engagé, sur fonds propres, dans toutes les écoles, du personnel d'encadrement qualifié ainsi que des éducateurs. J'espère que nous pourrons garder le même taux d'activités et la contribution des parents ne représente même pas 20% du coût total de ce dispositif.

*
**

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « le climat d'insécurité grandissant dans le quartier de la place Morichar »

« Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeendradslid, betreffende “het groeiende klimaat van onzekerheid in het Morichar Wijk”

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Vous n'êtes pas sans savoir que, ces derniers mois, un sentiment d'insécurité a touché plusieurs quartiers de la commune.

On y perçoit une augmentation flagrante des incivilités, comme la prolifération de tags et de graffitis sur les façades, le vandalisme sur les vélos partagés ou pas. Un malaise s'installe face à la recrudescence de certains délits – vols à l'arraché de sacs ou de téléphones, tentatives de cambriolage...

Citons ici le cas du secteur de la place Morichar. La place semble être devenue le repaire de certains individus qui y passent de longues heures, parfois accompagnés de chiens dangereux de type pitbull. Dans ces conditions, certains riverains, en particulier les familles avec enfants, s'inquiètent de ne plus pouvoir se promener en toute tranquillité à certaines heures de la journée ou de la soirée, et de devoir vivre dans leur quartier avec ce sentiment permanent d'insécurité.

Lors de leur déposition au commissariat, les victimes sont d'autant plus inquiètes qu'elles constatent que les agents travaillent en sous-effectif, qu'ils sont surchargés et ne peuvent donc pas remplir, dans de bonnes conditions de travail, toutes leurs missions au service de la population.

Avez-vous étudié ce phénomène ces derniers mois et en particulier dans ce quartier ?
Quelles sont vos conclusions ?

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour lutter contre ce climat d'insécurité, rétablir la quiétude et rassurer les riverains ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Une partie de votre question pourrait être posée au Conseil de police. Je vais m'efforcer de vous répondre le mieux possible.

Les faits de délinquance, accompagnés de violence ou non, enregistrés dans la zone du quartier Louise – dont fait partie la place Morichar – sont stables depuis plusieurs mois. On enregistre entre 33 et 38 faits par semaine. À Saint-Gilles, comme à Bruxelles Ville, le nombre de vols et de cambriolages ne fait que baisser, en particulier dans les habitations privées. Nous avons connu un pic en 2011. Depuis lors, les chiffres ne cessent de diminuer de manière significative, passant de 734 cas à 252 par an. Le nombre de cambriolages dans les entreprises et les commerces est assez stable depuis 2008 et relativement « faible ». On recense 174 cambriolages par an dans des entreprises et des commerces. C'est le chiffre le plus bas jamais enregistré.

Pour ce qui est du quartier Morichar-Louise, de janvier à juin 2019, le nombre de faits est resté assez stable. Une hausse a été enregistrée entre juillet et octobre pour revenir à son taux antérieur en novembre. C'est étrange mais il faut savoir que la criminalité se déplace en fonction des opérations de sécurisation menées dans certains quartiers. Il est indéniable qu'il y a eu une période difficile à la place Morichar.

Le service de la prévention comme la police sont chargés d'évaluer la situation et d'ajuster les dispositifs en conséquence, en tenant compte que certains quartiers sont plus difficiles que d'autres. Les gardiens de la paix et les agents « proximi » – qui travaillent jusqu'à 2h du matin – passent régulièrement sur la place, en journée comme en soirée, et s'y attardent.

Quant aux tags, ils exaspèrent tout le monde et détournent, en outre, pas mal de travailleurs de la propreté publique de leurs tâches prioritaires. Nous allons expérimenter une nouvelle méthode de lutte contre les tags qui figurera dans le plan zonal de sécurité et de lutte contre les incivilités 2020-2025, dont nous reparlerons.

Il est clair que la sécurisation n'est pas garantie à 100%, et ce d'autant moins que la police est régulièrement soustraite de ses missions principales. Je vous renvoie à ce propos à la réponse que j'ai donnée à Mme de Vigneral sur le détournement de nos effectifs policiers de leurs missions habituelles vers la fonction de surveillants de prison. C'est une situation tout à fait aberrante qui explique sans doute la présence plus réduite de la police dans certains quartiers.

N'oublions pas non plus que Saint-Gilles, à l'instar de quelques autres communes, a pour spécificité d'avoir non seulement une population très dense mais aussi un grand nombre d'activités culturelles et commerciales, de compter une présence importante d'établissements horeca, en étant également une commune de passage. Tout cela rend le travail de la police d'autant plus difficile.

Votre question me donne l'opportunité de souligner le travail de la police, qui est un travail très ingrat, effectué avec des effectifs insuffisants. Comme vous le savez, il y a un

problème de recrutement. Nous aurons peut-être l'occasion de reparler plus globalement de la sécurité.

En conclusion, la place Morichar a effectivement connu une période difficile. Les faits de délinquance sont aujourd'hui moindres. Nous n'ignorons pas le phénomène de l'insécurité. Nous agissons avec les moyens du bord pour garantir au maximum la quiétude sur la place Morichar.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : J'ai posé la question parce que je pense qu'il est important de rassurer les familles avec enfants dans ce quartier. Je vous remercie.

*
**

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « la vente de 250 logements de la Régie foncière au Foyer du Sud »

« Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeendradslid, betreffende “de verkoop van 250 woningen van de Regie voor Grondbeleid aan de Zuiderhaard”

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Il y a quelques jours, nous avons appris par la presse que le Collège souhaitait procéder à la vente de 250 logements de la Régie foncière au Foyer du Sud.

De quels logements/bâtiments s'agit-il ? Quelle est la valeur estimée de ces biens ?

Cette opération réduirait le nombre logements publics modestes et moyens gérés par la Régie foncière. Que fera-t-on avec les revenus de cette vente ? Serait-il envisageable que la Régie achète des immeubles sur la chaussée de Waterloo, afin de les rénover en logements accessibles et surfaces commerciales de qualité ?

Quel sera l'impact sur le budget de la Régie ?

La secrétaire d'État au Logement a récemment annoncé dans *L'Écho* qu'elle souhaitait lancer une campagne à destination de petits propriétaires, notamment à Saint-Gilles, en vue d'acquérir des biens pour le logement social. Avez-vous eu des contacts avec la secrétaire d'État à ce sujet ? Quelle serait l'ampleur de cette campagne ? Quel type de bien est visé ?

Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB : La Régie foncière a un patrimoine d'environ 1.000 logements et le Foyer du Sud également. Avec la Régie, nous pouvons acquérir des petits bâtis, des petites maisons, mais nous avons aussi un problème de trésorerie, de charges de la dette ; nous avons beaucoup de frais d'entretien et de personnel. Malgré tout, nous avons des capacités d'acquisitions, nous profitons des contrats de quartier et achetons des bâtiments quand l'opportunité se présente – un immeuble victime

d'une explosion ou un bâtiment insalubre, nous entamons parfois des pourparlers avec les propriétaires, etc. Cependant, nos capacités budgétaires ne nous permettent pas d'acheter autant qu'on aimerait.

En revanche, le logement social n'a aucune capacité de développement si ce n'est en devenant une société fusionnée – comme il l'a fait avec le Foyer du Sud. Mais le seul développement potentiel se trouve sur la commune de Forest, ce qui ne fait pas nos affaires.

Vu la densité du bâti, l'augmentation constante du nombre de personnes inscrites sur les listes d'attente pour un logement social et l'impossibilité d'en créer davantage, il était indispensable que nous propositions à la secrétaire d'État une nouvelle piste qui permettrait aux petites communes d'avoir une alternative.

Les petites communes sont confrontées à un double problème. La SLRB (Société du logement régional bruxellois) privilégie les gros projets, avec des immeubles comptant un grand nombre d'appartements, alors que Saint-Gilles ne dispose pas de territoire foncier ou, en tout cas, pas suffisamment pour rentrer dans les gabarits habituellement gérés par la SLRB. Donc toutes les petites communes doivent se prendre en main pour apporter des solutions. Elles ont fait des propositions à la secrétaire d'État au Logement. Pour notre part, nous avons présenté des propositions communes avec le Foyer du Sud.

Nous sommes d'abord allés voir la SLRB et nous lui avons soumis une solution win-win. À la Régie, nous avons des rues qui, pour des raisons historiques, comprennent de grands ensembles. Il y a soixante ans, le patrimoine a été divisé : une partie a été donnée en gestion au Foyer saint-gillois et une autre, au patrimoine communal. Nous avons donc aussi de grands ensembles – rue du Monténégro, rue Defnet, etc. Les locataires y résident souvent depuis très longtemps.

Une autre partie de notre patrimoine est composée de petites maisons. Depuis 40 ans, la Régie foncière a fait son travail : elle s'est efforcée d'encourager la mixité dans le bas de la commune et d'y créer du logement de qualité, elle a lutté contre l'insalubrité, elle a répondu à toute la politique foncière – dents creuses, etc. De plus, elle a contribué à une régulation des loyers.

Aujourd'hui, nous avons peut-être la possibilité de céder une partie de nos grands ensembles. La secrétaire d'État a reconnu que la SLRB n'avait pas tellement de solutions à proposer aux petites communes et a promis d'examiner cette piste. Comme la Région a promis d'octroyer 500 millions de budget pour le logement social, il lui semblait possible d'envisager des stratégies plus axées sur le privé – qu'il s'agisse du privé au sens propre ou du privé qui est en réalité public (les bâtiments de la Régie, par exemple, appartiennent au patrimoine privé de la commune).

Foyer du Sud et Régie foncière s'entendent bien. Nous avons même déjà rencontré le syndicat des locataires car, évidemment, cela ne va pas se faire sans respecter les contrats locatifs.

L'idée est que nous revendions ce patrimoine à prix coûtant et, grâce à cet afflux de trésorerie et de cash, la Régie foncière pourrait se concentrer à nouveau sur une politique de mixité, c'est-à-dire racheter de petites maisons. Nous souhaitons implanter partout dans le tissu communal saint-gillois des petits immeubles à appartements. Cela implique de changer complètement notre méthode de travail. Durant 40 ans, nous avons beaucoup travaillé dans le bas de la commune et sur les problèmes d'insalubrité. Aujourd'hui, nous pourrions réfléchir aux quartiers qui comptent trop de AirBnB, par exemple, et investir dans les quartiers où nous n'allions pas, comme le haut de la commune, pour y développer plus de mixité.

Nous pourrions ainsi acquérir de nombreux immeubles et grossir de 250 unités le Foyer du Sud. Évidemment, cela prendra un certain temps.

Nous avons beaucoup discuté avec le Foyer du Sud sur la protection des locataires. Le Foyer doit s'engager – et la SLRB doit l'accepter – à préserver le montant des loyers des locataires de la Régie qui auraient connu une augmentation de leurs revenus. En revanche, les locataires dont les revenus correspondent aux critères définis par le Foyer du Sud, pourraient, eux, voir leur loyer diminuer.

À l'issue de notre entretien, la ministre a décidé de changer de stratégie et a accepté de travailler avec le privé, sachant qu'à Saint-Gilles, Koekelberg et Bruxelles-Ville, les projets privés sont aussi patrimoine public-privé. Tout cela est de bon augure mais il faut poursuivre. Le dossier est en négociation.

Au mois de mars, nous allons la rencontrer à nouveau pour discuter de la gestion des locataires. Nous avons identifié les bâtiments potentiels mais il reste la stratégie à mettre en place vis-à-vis des locataires. Je vous tiendrai informé après le 20 mars.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Je vous remercie pour votre réponse qui me permet de comprendre la logique de l'opération. Vos explications ont fait naître une nouvelle série de questions sur lesquelles je reviendrai lors de prochaines séances du conseil communal.

*
**

Question orale de Mme Elisa Sacco, conseillère communale, concernant « la Journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars »

Mondelinge vraag van Mevrouw Elisa Sacco, gemeenteraadslid, betreffende “de Internationale dag voor vrouwenrechten op 8 maart”

Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB : L'année dernière, nous avons introduit une motion relative au soutien de la grève des femmes du 8 mars que vous avez amendée. Elle comprenait une série d'engagements que nous avons votés, dont :

– proposer une action « grève des femmes » le 8 mars qui se déroulerait à 11h30 dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville et à laquelle les femmes membres du Collège, du conseil communal, de l'administration centrale et du CPAS seraient invitées à participer ;

– permettre aux travailleurs et aux travailleuses de l'administration centrale et du CPAS qui le souhaitent de participer à la grève ;

– poursuivre les efforts pour augmenter les places d'accueil de la petite enfance ;

– augmenter l'offre d'hébergement d'urgence à destination des femmes victimes de violences intrafamiliales et/ou conjugales ;

– soutenir les initiatives en faveur des droits, de l'émancipation et de l'indépendance économique des femmes ;

– mettre en œuvre la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes au niveau local, adoptée par le conseil communal de Saint-Gilles ;

– adhérer aux principes de la Convention d'Istanbul entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 ;

– et encourager l'éducation sexuelle et affective des adolescents.

Que prévoit la commune cette année pour la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes ?

Quel est le suivi des engagements pris dans la motion ?

La commune est-elle en train d'atteindre ces objectifs ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Égalité des chances – Ecolo-Groen : Votre question est très large puisqu'elle porte sur le suivi de la motion adoptée l'année dernière et que cela concerne les compétences de chaque membre du Collège. C'est pourquoi je vous invite à revenir avec cette question sous forme d'interpellation lors du prochain conseil communal.

Néanmoins, étant donné la proximité du 8 mars, je vous présenterai les initiatives que mon échevinat de l'Égalité des chances a prévues pour cette journée.

De fin février à fin mars, nous organisons, en partenariat avec le groupe « genre » du CPAS, un mois d'activités, dans le cadre du festival, intitulé « Balance ton... ».

Le premier événement aura lieu demain, 21 février, avec la projection du documentaire « *Mon nom est clitoris* », qui sera suivie d'une rencontre avec les réalisatrices et d'un débat.

Le vendredi 28 février, nous organisons au Théâtre Jacques Franck, le spectacle, intitulé *Nous sommes les petites filles des sorcières que vous n'avez pas réussi à brûler*, pour lequel vous avez reçu une invitation lors du dernier conseil communal. Ce spectacle reprend

toute l'histoire du féminisme et se projette aussi dans le futur. C'est un très beau spectacle que je vous invite à aller voir.

L'asbl « Itinéraires », située place Morichar, organise un atelier « pancarte » où toutes les associations de jeunes sont invitées à préparer le calicot en vue de la manifestation du 8 mars.

Le festival se terminera le 25 mars sur la place Morichar avec un grand événement – « Place aux filles » –, impliquant diverses associations saint-gilloises, dont l'objectif est d'interroger la place des femmes dans l'espace public. Plusieurs animations sont prévues, ainsi que des ateliers, des matches de football féminin avec les élèves des écoles primaires communales, ou encore des matches de boxe féminine.

Divers ateliers et activités sont programmés, parmi lesquels : BD et sexisme, un atelier « noms de rues » avec le collectif « Noms peut-être ! », une ballade féministe, une discussion sur la mallette « genre et jeux » utilisée par plusieurs associations de jeunes, un groupe de discussion sur le sexisme ordinaire, un atelier animé par « Le monde selon les femmes », un atelier d'auto-défense organisé par « Garance ». Le café « Le poisson sans bicyclette », la Rainbow House, le collectif féministe « Laisse les filles tranquilles », l'association « Im.pertinentes » et « Fem and L.A.W » seront également présents.

L'information sur tous ces événements sera diffusée bientôt.

Je vais céder la parole à Mme Amrani parce que le CPAS organise aussi des actions autour du 8 mars.

Mme Myriem Amrani, conseillère communale, présidente du CPAS – LB : Comme l'a dit Mme Morenvil, le CPAS est partenaire de ce festival par le biais de son groupe « genre ».

Le 6 mars, nous organisons, au CPAS, à destination de nos usagers – le matin – et de nos travailleurs sociaux – l'après-midi –, un atelier thématique autour de la question des familles monoparentales afin de les informer des services existants.

Le 27 mars aura lieu un débat sur la problématique des mariages forcés, en présence de Fatiha Saïdi, auteure d'un ouvrage sur le sujet. Il sera animé par un membre du réseau « Mariage et Migration ».

Je voulais ajouter qu'en novembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, nous avons organisé une journée de sensibilisation sur cette thématique spécifique.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation « Solidarité Logement », des femmes victimes de violences, et notamment de traite des êtres humains, pourront accéder à des logements gérés par l'AS. Elles seront accompagnées par notre service social et l'association « Rhizome ».

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Égalité des chances – Ecolo-Groen : À titre d'information, je voulais vous signaler l'exposition organisée, à l'occasion du 8 mars, par l'association saint-gilloise « Pierre, papier, ciseaux », sur le travail domestique des femmes, et notamment des femmes sans papier. Elle rassemble des plasticiennes, des photographes, etc. Je vous invite à aller la voir. Ce n'est pas organisé par la commune mais je trouve que cette association fait un travail intéressant.

Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB : Pourriez-vous nous envoyer toutes ces informations par courriel ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Égalité des chances – Ecolo-Groen : Le programme du 25 mars sera diffusé sur les réseaux sociaux mais je peux aussi vous l'envoyer par courriel.

Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB : Je vous remercie pour cette présentation et toutes ces informations.

Je trouve néanmoins que la bataille que j'ai dû mener pour poser la question n'est vraiment pas juste.

Nous avons voté une motion l'année dernière, il est donc normal que nous vous interrogeons sur son suivi. La situation des femmes dans la société demeure une préoccupation. Les chiffres en attestent : 28% des femmes sont pauvres, un grand nombre de femmes sont contraintes de travailler à temps partiel – elles sont 45% à Saint-Gilles. Ce sont elles aussi les principales victimes des différentes mesures d'austérité adoptées ces dernières années. C'est dire s'il est important d'informer chaque année le conseil communal des initiatives prises en leur faveur. Il n'est pas normal que j'aie dû me battre pendant deux jours pour poser ma question.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Égalité des chances – Ecolo-Groen : Je suis entièrement d'accord pour dire qu'il est important et normal d'évaluer le suivi de la motion. Je vous l'ai d'ailleurs dit. Mais votre question couvrirait toutes les compétences du Collège. Il s'agissait plutôt une interpellation. Or il y a un règlement. Celui-ci prévoit qu'une interpellation doit être déposée le vendredi qui précède la séance du Conseil et non le mardi matin. On vous l'a déjà expliqué mais, systématiquement, vous ne respectez pas le règlement.

Nous sommes tout à fait disposés à vous répondre. Je vous propose de redéposer votre question sous forme d'interpellation dans les temps, c'est-à-dire le vendredi qui précède le prochain conseil communal, et nous y répondrons. Il faut laisser le temps aux services de préparer la réponse.

Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB : J'accepte votre critique sur le règlement mais je trouve que la majorité devrait prendre l'initiative de mettre ce point à l'ordre du jour chaque année.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Moi, je voudrais aussi que chaque année, le 3 décembre, on mette la Journée de l'autisme à l'ordre du jour.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Quand vous m'appellez pour me demander de réduire la question, nous le faisons sans problème.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Égalité des chances – Ecolo-Groen : Normalement, c'est une question qui n'est pas recevable. On a été très très souples et vous le savez. Vous jouez là-dessus à chaque fois. Cela vous permet ensuite de crier à la censure. Cela ne fonctionne pas comme ça. Il y a un règlement !